

Arrêté n°2026-AG-001 portant composition du Comité Électoral Consultatif dans le cadre des élections partielles des représentants des personnels à la Commission de la Recherche (CR) et à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du Conseil Académique de l'Université de Mayotte

Vu le Code de l'éducation et notamment son article D719-3 ;

Vu le décret n°2023-1356 du 29 décembre 2023 relatif à la transformation du centre universitaire de formation et recherche de Mayotte en établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ;

Vu les statuts en vigueur de l'Université de Mayotte ;

Vu les désignations faites par les différentes listes siégeant au Conseil d'administration ;

Le Président de l'Université de Mayotte

ARRÊTE

Article 1er : Composition des membres du Comité Électoral Consultatif

Dans le cadre des prochaines élections partielles visant à désigner les représentant des personnels à la Commission de la Recherche (CR) et à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du Conseil Académique de l'université de Mayotte, il est arrêté la composition du Comité Électoral Consultatif suivante :

- Monsieur Abal-Kassim CHEIK AHAMED, Président de l'Université de Mayotte, président du Comité Électoral Consultatif, ou son représentant ;
- Madame Leïla NEDJAR, Directrice Générale des Services ;
- Monsieur Laurent GARNIER, représentant de la Direction Affaires Juridiques et Institutionnelles ;
- Madame Valérie DEBUCHY, Rectrice de la Région Académique de Mayotte, ou son représentant ;
- Monsieur Elliott SUCRÉ, représentant d'une liste de professeurs des universités et personnels assimilés ;
- Monsieur Marc DUBOIS, représentant d'une liste d'autres enseignants-chercheurs et personnels assimilés ;
- Madame Myriam DI BETTA, représentante d'une liste d'autres enseignants et personnels assimilés ;
- Monsieur Raymond WALTER, représentant d'une liste d'autres enseignants et personnels assimilés ;
- Monsieur Aktoibi SOUFFOU, représentant d'une liste de BIATSS.

Sont par ailleurs invitées aux réunions du Comité Électoral Consultatif, les personnes suivantes :

- Monsieur Thomas M'SAÏDIÉ
- Monsieur Soulaïmana MADI ALI
- Madame Nousra ATTOUMANI
- Monsieur Yoann Daniel ELISABETH-MESNAGER.

Article 2 : Compétences du Comité Électoral Consultatif

Le Comité Électoral Consultatif ainsi composé assistera le Président de l'Université de Mayotte dans l'organisation des prochaines élections partielles des représentants des personnels à la Commission de la Recherche (CR) et à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du Conseil Académique de l'Université de Mayotte.

Article 3 : Exécution et publicité du présent arrêté

La Directrice Générale des Services de l'Université de Mayotte est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de l'Université de Mayotte.

Fait à Dombéni, le 6 février 2026

Le Président de l'Université de Mayotte

Abal-Kassim CHEIK AHAMED